

À bon palettier, bonnes palettes !

POUR ENTREPOSER DES BIENS, QUOI DE PLUS PRATIQUE QUE DES PALETTIERS, OU RAYONNAGES À PALETTES ? À CONDITION QU'ILS SOIENT SÛRS ET QU'ILS NE MENACENT PAS DE S'EFFONDRE À TOUT MOMENT.

DANS UN ENTREPÔT DE LA RIVE-SUD, MARIO ET LUC ONT ACCEPTÉ DE COMMETTRE QUELQUES IMPRUDENCES. POUVEZ-VOUS DIRE LESQUELLES ?





LES ERREURS

- 1 Au volant de son chariot élévateur, Mario transporte une palette de laquelle dépassent des morceaux de madriers. De plus, la palette du haut est endommagée. Souhaitons que si des morceaux de bois tombent, ce ne soit pas sur son collègue Luc !
- 2 Le palettier n'est pas ancré au sol et une échelle est abîmée. Il vaudrait mieux que personne ne soit dans les parages quand tout s'écroulera !
- 3 Les barres de sécurité transversales (accessoires installés entre les lisses), qui aident à supporter les charges, ne sont pas en place... Les goupilles de sécurité (ou boulons) qui servent à empêcher les lisses (composants horizontaux) de se séparer des montants d'échelle non plus... Des absences remarquées.
- 4 La charge nominale du palettier doit toujours être affichée. Ce qui n'est manifestement pas le cas ici.
- 5 Au fait, le poste de travail où se trouve Luc doit-il vraiment se situer à côté d'un palettier ?
- 6 Divers débris jonchent le sol. Tout ce qu'il faut pour trébucher !

Photos : Denis Bernier



LES CORRECTIONS

Les palettes doivent toujours être en bon état. Quant aux charges, elles doivent être bien réparties, solidement retenues et ne pas déborder de la palette de plus de 5 cm (2 po). Par ailleurs, les palettes doivent excéder des lisses de 5 à 10 cm (entre 2 et 4 po).

Les montants d'échelle du palettier sont en parfait ordre. Ce dernier est bien ancré au sol, afin d'augmenter sa stabilité. Les barres de sécurité sont en place,

de même que les boulons à l'extrémité des lisses pour les empêcher de se séparer des montants d'échelle. Des protecteurs en forme de cornières de déviation sont installés à la base de ces montants. Leur but ? Augmenter la résistance des échelles aux impacts causés par les chariots élévateurs. Peints en jaune, ils sont très visibles.

Les plaques d'affichage de la charge nominale du palettier sont bien en vue

et peuvent être lues sans difficulté par les caristes. Elles contiennent le nom du fabricant, la charge maximale admissible par alvéole et la charge totale admissible de la travée (ensemble d'alvéoles superposées).

Méthode de travail

Mario a évidemment reçu une formation sur la conduite sécuritaire des chariots élévateurs, qui comprend des informations sur l'effet des impacts contre les palettiers en plus des éléments habituels.

Par ailleurs, il est fortement recommandé d'installer des barres de protection sur les chariots élévateurs, à l'arrière du cariste. Ce dispositif empêche que des objets orientés transversalement par rapport au chariot ne pénètrent dans le poste de conduite du cariste.

Et, bien entendu, le poste de travail de Luc a été relocalisé à un endroit plus approprié. Travailler à proximité des palettiers et des chariots élévateurs, très peu pour lui ! **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nous remercions le personnel d'Équipement Boni Inc., à Saint-Bruno-de-Montarville, pour sa collaboration : Sylvain Croteau, directeur d'expédition, Sylvain Rioux, directeur d'opération, et enfin nos comédiens, Mario Guilbault, chef d'équipe expédition, et Luc Dion, manutentionnaire.

Nos personnes-ressources : Pierre Bouliane, conseiller en prévention à l'ASP Transport Entreposage, François Fontaine, ingénieur et inspecteur à la Direction régionale de Saint-Jean-sur-Richelieu, Yvon Papin, conseiller à la Direction de la prévention-inspection, et Martin Provençal, inspecteur à la Direction régionale de Longueuil, tous trois de la CSST.